

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, cinq décembre deux mille seize (05-12-16) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Avis de motion pour un règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2017 et les conditions de perception ;
- 11° Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité ;
- 12° Code d'éthique et de déontologie des élus (révision obligatoire) ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Nomination d'une personne désignée (fossé mitoyen, clôture mitoyenne, fossé de drainage, etc.) ;
- 16° Demande de la Meunerie ;
- 17° Politique de soutien aux projets structurants ;
- 18° Demande d'appui de la MRC Robert-Cliche ;
- 19° Résolution – Règlement de zonage ;
- 20° Demande dans le cadre du programme Trio étudiant Desjardins 2017 ;
- 21° Avis de motion – changement de la tarification du permis de construction ;
- 22° Voirie ;
- 23° Varia ;
 - 23.1° Album des finissants(es) ;
 - 23.2° Demande auprès de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux concernant la pesée des bacs d'ordure / récupération ;
 - 23.3° Évaluation travaux à la patinoire ;
 - 23.4° Déneigement chemin Arc-en-Ciel / Le Petit 3^e du 12 au 19 décembre 2016 ;

201612-235

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201612-236

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement et qu'ils en ont pris connaissance ;

201612-237

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201612-238

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201600714 = annulé	
201600715 = annulé	
201600716 = Hydro-Québec : station de pompage	114.48 \$
201600717 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	153.71 \$
201600718 = Bell mobilité : forfait cellulaires	93.00 \$
201600719 = Hydro-Québec : électricité église, station de pompage, garage, station d'épuration, chalet des loisirs, centre communautaire	3 597.23 \$
201600720 = Michel Larrivée : 10 h – rénovation	150.00 \$
201600721 = Décor Store Signature : store	305.78 \$
201600722 = Michel Larrivée : conciergerie + 50 % déneigement	300.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE NOVEMBRE : 98 419.92 \$
TOTAL DES REVENUS DE NOVEMBRE : 28 190.72 \$

201690289 à 292 = Maryse Ducharme : salaire	2 383.96 \$
201690293 à 296 = Dany Guillemette : salaire	2 037.32 \$
201690297 à 300 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 068.72 \$
201690301 = Claude Blain : rémun. des élus pour déc. 2016	228.39 \$
201690302 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour déc. 2016	228.39 \$
201690303 = Claude Dupont : rémun. des élus pour déc. 2016	228.39 \$
201690304 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour déc. 2016	228.39 \$

201690305 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour déc. 2016	228.39 \$
201690306 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour déc. 2016	228.39 \$
201690307 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour déc. 2016	692.29 \$
201600727 = Ravir : projet de lanternes	125.00 \$
201600729 = Bureau en gros : étagères, cartables, sharpies, ruban correcteur,	1 244.01 \$
201600730 à 733 = Michel Larrivée : conciergerie école, centre communautaire, sacristie, frais de déplacement	1 401.60 \$
201600734 = Mégaburo : dépoussiéreurs	25.27 \$
201600735 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201600736 = Acier Victoria : métal déployé, flat, tube, etc	455.47 \$
201600737 = Coop Pré-Vert : essence, eau de source, manches pour peinturer, clés, coulis, fer angle, fer plein, roulettes	1 343.82 \$
201600738 = Maryse Ducharme : frais de déplacement, procédures d'enregistrement – règlement de zonage	177.26 \$
201600739 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 843.30 \$
201600740 = MRC des Sources : quote-part – 4 ^e versement	14 601.00 \$
201600741 = Régie Sanitaire des Hameaux : quote-part décembre	2 425.00 \$
201600742 = Pelletier et Picard : travaux effectués le 10 novembre du ventilateur d'évacuation des gaz à la station de pompage et remplacement de la lampe dans le puit, réparation lumière de rue face au 1644 Principale	655.34 \$
201600743 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	1 103.02 \$
201600744 = Rolland Deslandes : subdivision cadastrale, piquetage	2 658.57 \$
201600745 = Infotech : papeterie 2017 - dépôt de 50 %, configuration access, contrat annuel	5 593.54 \$
201600746 = Pierre Therrien : frais de déplacement, club social élus 2016	151.75 \$
201600747 = Éditions juridiques FD : renouvellement mise à jour du code municipal et Lois municipales	189.00 \$
201690748 = Adrien Gagnon : club social élus 2016	102.00 \$
201600749 = Groupe CCL : ronde de sécurité (véhicules voirie)	168.21 \$
201600750 = Groupe Signalisation : panneaux interdit de stationner, stationnement en période hivernal, poteaux en U	746.06 \$
201600751 = Vitrierie Asbestos : cylindre à tige	22.94 \$
201600752 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	12.00 \$
201600753 = Groupe Ultima : renouvellement des assurances	15 942.00 \$
201600754 = Transports Jacques Bissonnette : transport de la gratte	359.30 \$
201600755 = Coop Ham-Nord : boulon, tire-fond	12.33 \$
201696756 = Stéphane Poirier : club social élus 2016	102.00 \$
201690757 = Paul Chaperon : club social élus 2016	102.00 \$
201690758 = Claude Blain : club social élus 2016	102.00 \$
201690759 = Claude St-Cyr : club social élus 2016	102.00 \$
201600760 = JU Houle : topmix – 30 sacs	321.93 \$
201600761 = Groupe Environex : analyses de laboratoires	286.63 \$
201600762 = Lucie Provost : cartouches d'encre, sharpies (biblio)	36.52 \$
201600763 = Services mécaniques RSC : tie rap, boulon, flat washer, lubex, filtre hydraulique, réparations camion Inter	6 030.31 \$
201600764 = JN Denis : travers aux 2 mailles, travaux fait sur la gratte, inspection sur petite gratte, élastique style araignée, réflecteur rectangle collant rouge	1 551.83 \$
201600765 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	4 803.44 \$
201600766 = Robitaille Équipement : lame mobile, pointe au carbure	1 380.28 \$
201600767 = Plasma forme : pliage, équerre-marche	91.98 \$
201600768 = Web R : renouvellement de l'hébergement et du nom de domaine, création de comptes courriel	187.83 \$
201600769 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	724.88 \$

201600770 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	80.00 \$
201600771 = Microtec : appel de service	1 211.84 \$
201690772 = Claude Dupont : club social élus 2016	134.85 \$
201600773 = Valoris : enfouissement, redevances	426.37 \$
201600774 = Climco Service : appel de service pour climatisation au centre communautaire	1 325.40 \$
201600775 = Aquarium du Québec : visite guidée (loisirs)	303.54 \$
201600776 = Centre du camion Gauthier : inspection SAAQ	229.26 \$
201600777 = Mégaburo : lecture de compteur, ameublement rouge, fourniture	7 226.26 \$ 1 042.32 \$
201600778 = Hydro-Québec : éclairage de rues	146.77 \$
201600779 = Saphir Technologie : ordinateur poste accueil, instal- lation télécommunication, connecteurs, matériel informatique – réseautique, installation windows, etc	2 874.39 \$
201600780 = Centre agricole Wotton : bolt, cooler hydr., peinture	
201600781 = Postes Canada : envoi communiqué, timbres	709.02 \$
201600782 = Rénovation Guy Chaperon : matériaux et main d’œuvre pour rénovation du bureau municipal	24 742.26 \$
201600782 = Rénovation Guy Chaperon : réparation toiture et clocher ainsi que le panneau électrique à l’église	20 710.27 \$
201600783 = La Meunerie : divers – certificat	50.00 \$
	<hr/>
	138 111.45 \$

201612-239

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et
la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au
nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

201612-240

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil adoptent le rapport des revenus et
dépenses préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière,
Maryse Ducharme en date du 5 décembre 2016.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXES POUR L’EXERCICE 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

201612-241

Le conseiller Adrien Gagnon donne avis de motion qu’à la prochaine
séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un
règlement concernant le taux de taxes de l’exercice financier 2017 et les
conditions de perception.

Adoptée

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

201612-242

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 5 décembre 2016.

Adoptée

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS

201612-243

Le conseiller Adrien Gagnon donne avis de motion qu'à une séance subséquence du conseil sera présenté pour adoption au règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux révisé, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

Adoptée

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE FOSSÉ MITOYEN, CLÔTURE MITOYENNE, FOSSÉ DE DRAINAGE, ETC.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désignent l'inspecteur en bâtiment et environnement, Monsieur Luc Lefrançois pour régler les mésententes conformément aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales.

CONSIDÉRANT QUE le 3e alinéa de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles ;

201612-244

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée.

QUE l'ouverture de dossier est fixée à 100 \$ par demande en plus des frais suivants :

Travail et démarches de la personne désignée (par exemple : vacation sur les lieux, vacation au bureau de la publicité des droits, préparation de rapport et transmission de rapport, ordonnance, etc.) selon le salaire horaire de l'inspecteur ;

Déboursés divers (frais pour services professionnels : avocats, agronomes, ingénieurs, etc., transmission de documents, etc.) selon les coûts réels ;

Frais de déplacement selon les frais payés habituellement par la municipalité ;

Les montants prévus à la présente résolution seront indexés, pour chaque exercice financier à compter du 1er janvier 2014, en fonction du salaire payé à l'inspecteur.

Adoptée

DEMANDE DE LA MEUNERIE

CONSIDÉRANT QUE la Meunerie de Saint-Adrien a fait une demande d'aide financière de 2 000 \$ pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QU' un montant a été prévu au budget 2017 ;

201612-245

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser le montant demandé à la condition que la Meunerie de Saint-Adrien remettre un rapport des revenus et dépenses après chaque activité.

Adoptée

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

201612-246

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil adoptent la Politique de soutien aux projets structurants tel que préparé par la MRC des Sources.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI À LA MRC ROBERT-CLICHE

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics ;

- CONSIDÉRANT QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers ;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision ;
- CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles ;
- CONSIDÉRANT QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE la FQM a indiqué que la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs ;
- CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no. 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

201612-247

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde son plein appui à la résolution AGA-2016-09-29/23 de la Fédération québécoise des municipalités et :

- Demande au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;

- Demande que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec ;
- Demande qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans et
- Demande que le Conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Adoptée

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 135 AL. 1 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été présenté le 3 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été adopté le 3 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 novembre 2016 à 19 h 30 ;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté le 7 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de « *Règlement numéro 342 modifiant le Règlement de zonage numéro 248* » n'a été reçue par la Municipalité suite à la publication d'un avis public à cet effet le 16 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

201612-248

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement de zonage numéro 342 modifiant le Règlement de zonage numéro 248* de la Municipalité de Saint-Adrien.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TRIO
ÉTUDIANT DESJARDINS 2017**

201612-249

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement au Programme pour l'emploi étudiant « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi ». Le montant de la contribution sera de 1 000 \$ pour l'édition 2017.

Adoptée

**COMMANDITE DEMANDÉE POUR L'ALBUM
DES FINISSANTS(ES) 2016-2017
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE**

201612-250

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une commandite pour l'album des finissants(es) de l'école secondaire l'Escale au montant de 50 \$.

Adoptée

**RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX
PESÉE DES BACS « VIDANGE – RÉCUPÉRATION »**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adrien fait des efforts de diminution du contenu du bac de vidange depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE plus particulière depuis 4 ans, le compostage domestique a été instauré avec un volet formation qui a coûté environ 30 000 \$ à la municipalité de Saint-Adrien et qu'après 3 ans selon les statistiques 91 % des résidents compostent ;

ATTENDU QUE selon les données de Recyc-Québec nos efforts ne reflètent pas la réalité ;

ATTENDU QUE le résultat de nos efforts consenti devrait refléter une diminution tangible, ce que nous ne constatons pas actuellement ;

ATTENDU QUE comme preuve de diminution du bac de vidange, nous faisons une cueillette par mois pour les mois de novembre à avril ;

201612-251

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux de prendre les moyens nécessaires pour donner à Saint-Adrien sa juste pesée lors de la collecte de bac de vidange, et ce, le plus rapidement possible.

Il en va de reconnaître notre conscience écologique et aussi par le fait même d'avoir notre juste redevance de Recyc-Québec.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC des Sources.

Adoptée

ÉVALUATION DES TRAVAUX À LA PATINOIRE

Le conseiller, Paul Chaperon informe les membres du conseil des coûts évalués pour drainer le terrain et remonter la patinoire. Les travaux sont évalués à environ 20 000 \$.

DÉNEIGEMENT DES ROUTES ESPACE NATURE PETIT HAM

201612-252

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude Dupont

Que la Municipalité déneige entièrement le chemin Le Petit-3^e ainsi que le chemin de l'Arc-en-Ciel du 12 au 19 décembre 2016 pour le « Club des marcheurs ».

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201612-253

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

